

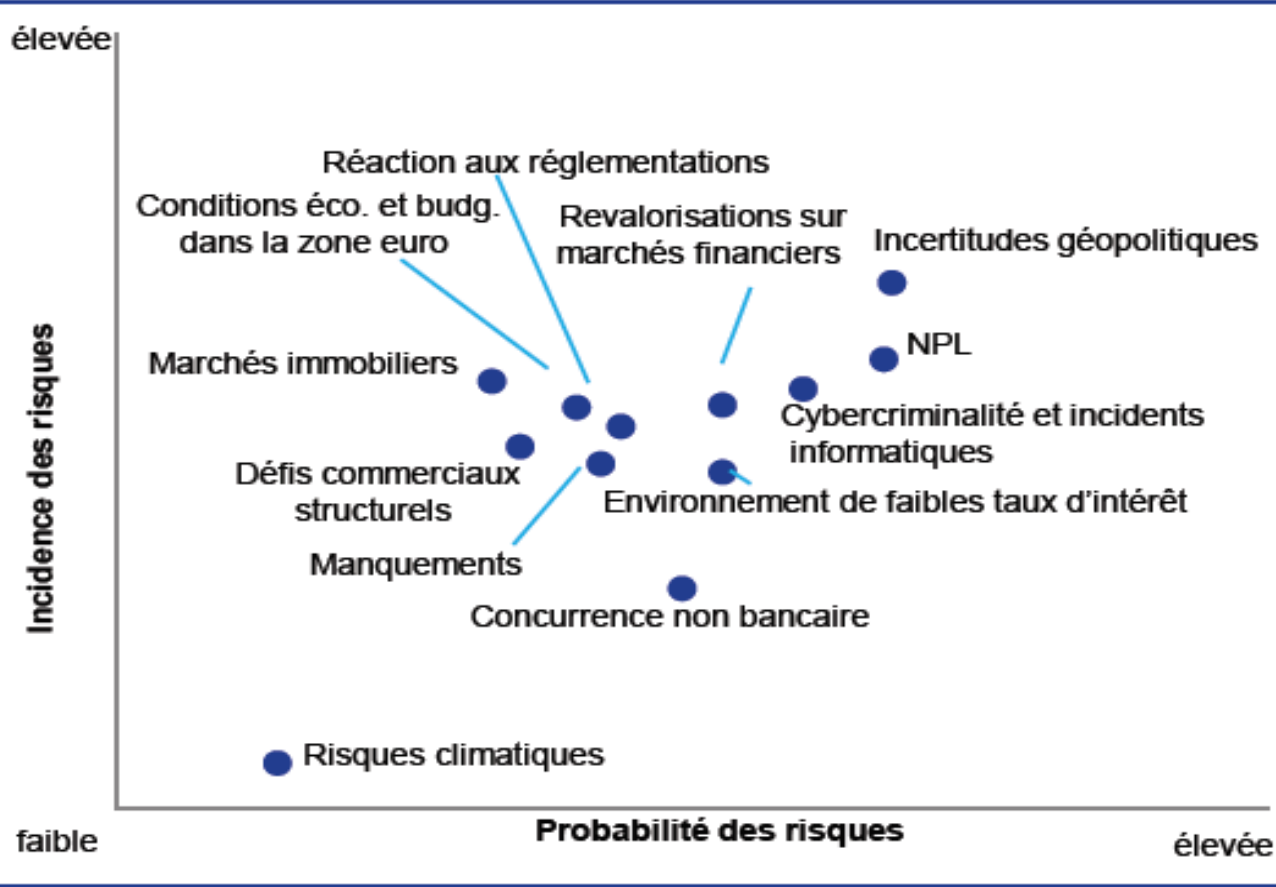
# Les enjeux en matière de supervision et de résolution en 2019

# Les enjeux en matière de supervision et de résolution en 2019

1. Risques identifiés et priorités d'actions
2. Les priorités en matière de résolution
3. Une fragmentation qui empêche de progresser dans l'Union bancaire

## Risques identifiés par le Mécanisme de Supervision Unique (MSU)

Cartographie des risques réalisée par le MSU pour 2019



Sources : BCE et autorités compétentes nationales (ACN).

## Les priorités 2019 du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) (1/2)

## 1 - Le risque de crédit

## Suivi des lignes directrices sur les NPL



- ✓ Publication des lignes directrices sur les NPL et d'un addendum

**Activités prudentielles en 2019**

- Suivi des lignes directrices sur les NPL et d'un addendum
- Définition d'attentes prudentielles spécifiques à chaque banque

## Qualité des critères de souscription de crédits et des expositions



- ✓ Examen des expositions immobilières

**Activités prudentielles en 2019**

- Évaluation de la qualité des critères de souscription de crédits, en particulier pour les nouveaux prêts
- Travaux sur place en matière d'expositions immobilières et de financement à effet de levier

## 2 – La gestion des risques

## Examen ciblé des modèles internes



- ✓ Analyse et échanges avec les banques

**Activités prudentielles en 2019**

- Poursuite des échanges avec les banques
- Conclusion de la phase sur place
- Finalisation du « Guide de la BCE relatif aux modèles internes »

## Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne et des liquidités internes



- ✓ Amélioration de l'ICAAP et de l'ILAAP au sein des banques

**Activités prudentielles en 2019**

- Renforcement des ICAAPs et ILAAP des banques et poursuite de l'intégration dans le SREP

## Les priorités 2019 du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) (2/2)

### 2 – La gestion des risques

Risques informatiques et liés à la cyber sécurité



- ✓ Dialogue avec les banques sur le risque informatique
- ✓ Début de la déclaration des incidents de cybersécurité du MSU

#### Activités prudentielles en 2019

- Travaux sur place en matière de risque informatique
- Poursuite de la déclaration des incidents de cybersécurité du MSU

Tests de résistance relatifs à la liquidité



#### Activités prudentielles en 2019

- Évaluation de la capacité de résistance des banques aux chocs de liquidité

### 3 – Les risques multidimensionnels

Élaboration d'orientations pour le Brexit



- ✓ Élaboration d'orientations pour le Brexit

#### Activités prudentielles en 2019

- Suivi de la mise en œuvre des plans des banques concernant le Brexit








Risques de négociation et valorisation des actifs



#### Activités prudentielles en 2019

- Dialogue avec les banques sur leurs préparatifs en vue de la revue fondamentale du portefeuille de négociation (*Fundamental Review of Trading Book, FRTB*)
- Travaux sur place sur les questions relatives aux risques de négociation et de marché

## Les risques pour le système financier français

Principaux risques pour le système financier français en décembre 2018	Niveau et perspective
<p><b>1. Risques de marché</b>            Le risque de réévaluation des prix des actifs financiers persiste malgré les épisodes de correction récents. Des phénomènes de rotation de portefeuille sont observés. Les valorisations des marchés financiers conservent un niveau élevé, pour les actions et les obligations, ce qui démontre un appétit des investisseurs pour le risque. Mais la confiance de ces derniers pourrait être affectée par la combinaison de plusieurs facteurs d'incertitude venant des États-Unis (protectionnisme et politique économique), d'Europe (situation politique italienne, Brexit) ou des pays émergents (vulnérabilités financières).</p>	
<p><b>2. Risques liés à l'endettement du secteur privé</b>            Les taux d'endettement des sociétés non financières (SNF) et des ménages français continuent de croître, à l'inverse de l'évolution observée dans les autres pays européens. La dynamique de l'endettement des SNF est notamment source de risques de liquidité et de défaut, qui pourraient s'accroître au cours des prochains mois. La croissance des crédits aux ménages reste soutenue et appelle à une vigilance particulière face aux signes d'assouplissement de certains critères d'octroi de crédit.</p>	
<p><b>3. Risques de taux d'intérêt lié à la fragmentation</b>            La situation politique dans certains pays de la zone euro se traduit par un écartement des <i>spreads</i> de taux souverains et alimente un risque de fragmentation des marchés de dette en euros. Cette évolution fait craindre une résurgence de la boucle risque souverain-risque bancaire et des taux d'intérêt plus élevés pour le secteur privé, en Italie notamment.</p>	
<p><b>4. Risques liés aux changements structurels du secteur financier</b>            Les enjeux structurels du système financier persistent (digitalisation, maîtrise des coûts, recherche de rentabilité). L'évolution des coûts d'exploitation demeure un point d'attention alors que les établissements bancaires poursuivent leurs efforts d'adaptation et de transformation. Cependant, les risques induits sont dans l'ensemble maîtrisés et les institutions demeurent résilientes.</p>	
<p>  Risque systémique              Risque élevé              Risque modéré         </p>	

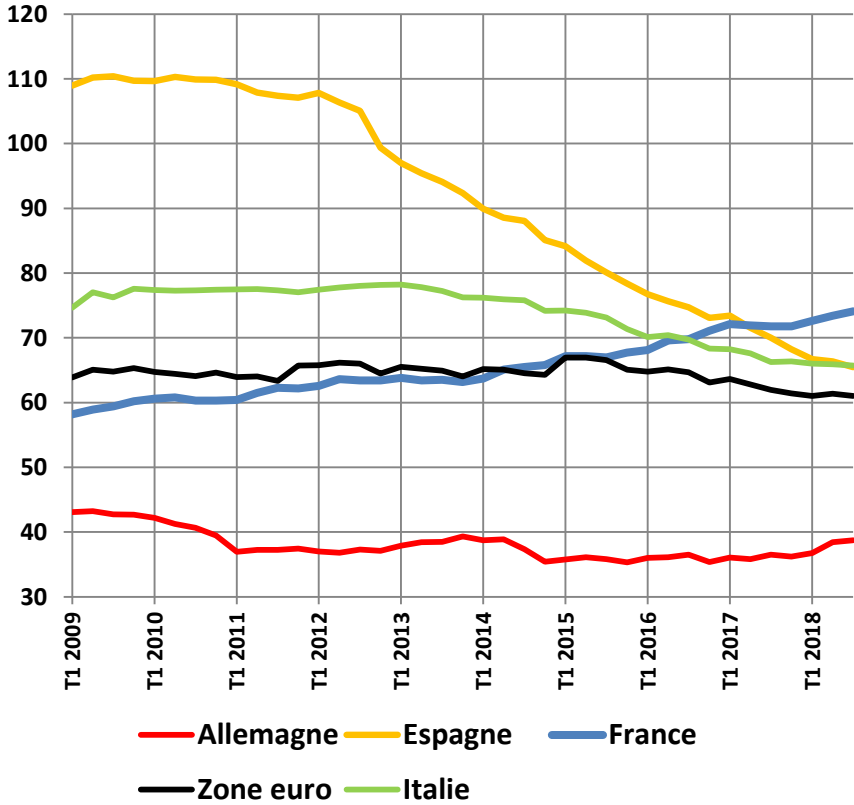
Source : Banque de France - Évaluation des risques du système financier français • décembre 2018

# 1.

# Risques identifiés et priorités d'actions (5/5)

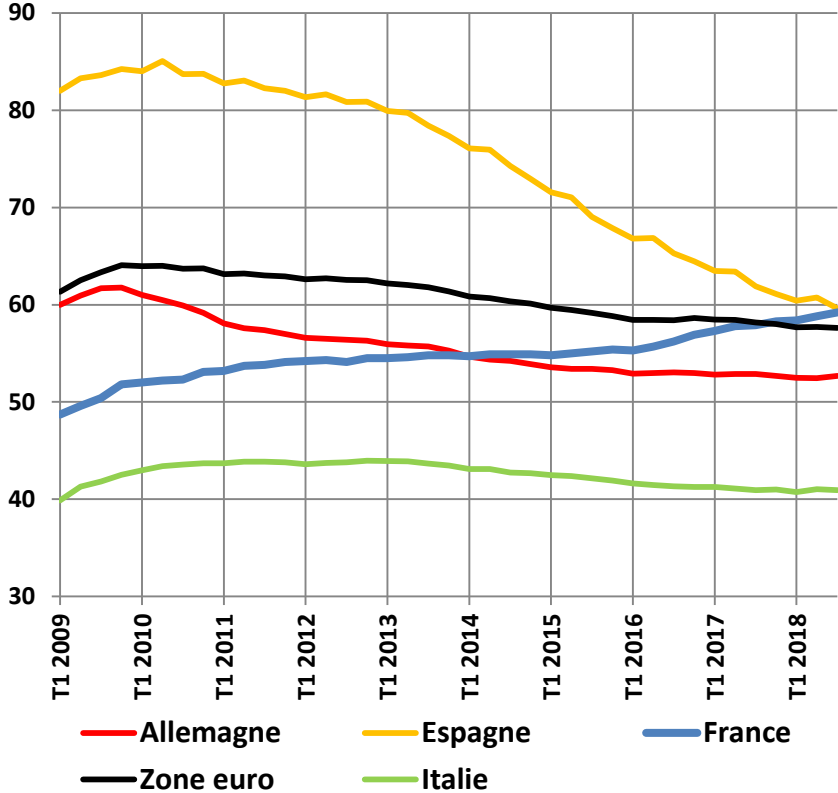
## Une montée continue de l'endettement des entreprises et des ménages

### Endettement des Sociétés Non Financières (consolidé, % PIB, T3 2018)



Source : Banque de France. Dernier point : T3 2018

### Endettement des Ménages (% PIB, T3 2018)



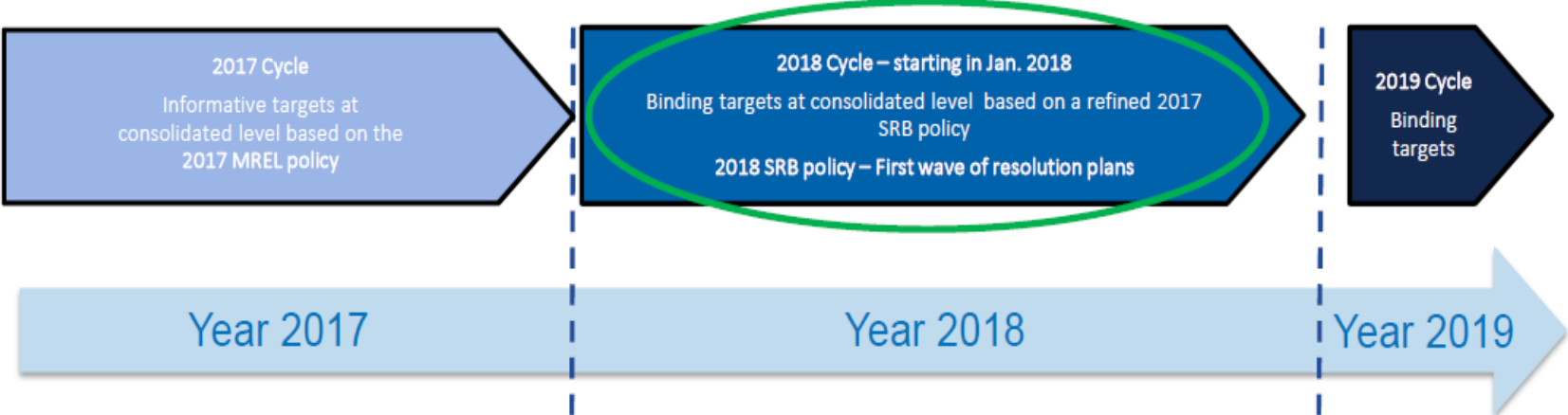
Source : Banque de France. Dernier point : T3 2018

# 2.

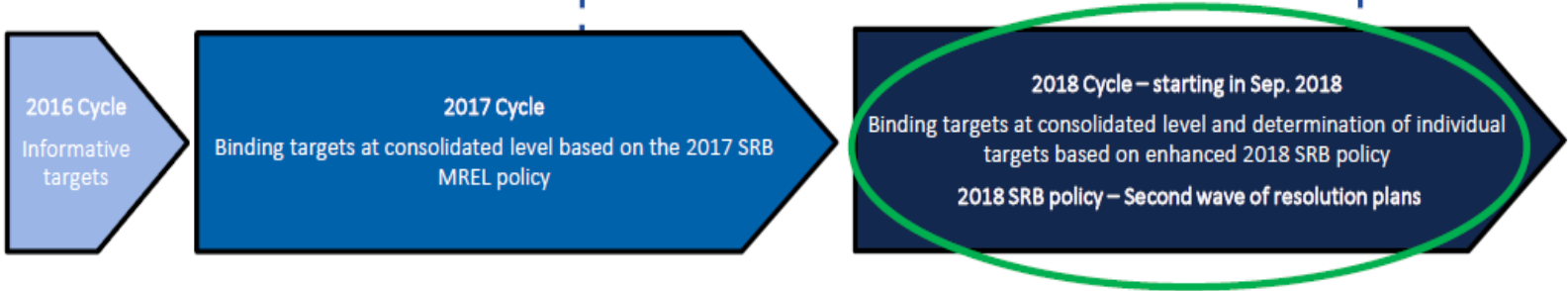
## Les priorités en matière de résolution (1/4)

### Des cycles différents selon la taille des groupes bancaires

First wave of 2018 resolution plans - Banks without resolution college



Second wave of 2018 resolution plans - Banks with resolution college

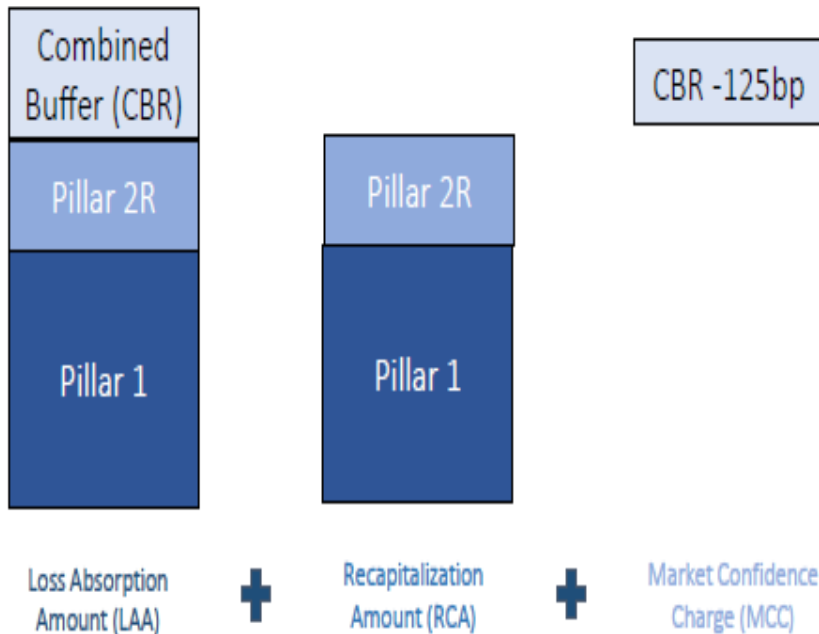




## 2. Les priorités en matière de résolution (2/4)

### MREL : des composantes inchangées mais moins de passifs éligibles

#### UN MREL consolidé avec 3 composantes mais 3 nouveautés 2019/2020



1. Passifs éligibles : uniquement les engagements émis directement par l'entité de résolution
2. Fixation d'exigences de subordination : 16 % des actifs pondérés des risques (RWA) et de l'exigence globale de coussin de fonds propres pour les banques systémiques et 14 % RWA plus les coussins pour les autres
3. Objectifs contraignants au niveau individuel pour certaines filiales de groupes bancaires

**En moyenne : 25 % de RWA**

## Encore beaucoup de questions à traiter par les banques

<b>2</b>	<b>Resolution strat. &amp; separability</b>	Institution's legal entity structure and intra-group interconnectedness do not present an obstacle to the realisation of the resolution strategy
<b>3</b>	<b>MREL</b>	Institution is compliant with external and internal MREL requirements set for the group and key subsidiaries, respectively
<b>4</b>	<b>Operational Continuity</b>	Institution has identified and mitigated all material risks to operational continuity in resolution, including access to key FMIs
<b>5</b>	<b>Financial Continuity</b>	Institution has the capabilities to monitor and forecast financial needs in resolution, and identify, mobilise and monitor the available resources to meet these needs
<b>5</b>	<b>Governance &amp; Communications</b>	Institution has clearly defined governance procedures to support timely decision making in resolution, and a clear plan to engage internal and external stakeholders
<b>6</b>	<b>Information</b>	Institution has the systems and infrastructure to produce the information required to implement the resolution strategy

## Mais aussi des interrogations sur la résolution de groupes systémiques

- Une perte qui déclenche des actions de rétablissement **mais au moment de la résolution le groupe est profondément modifié**, cela devrait conduire à prendre en compte des réductions de risques pondérés :
  - Compte tenu de la taille des banques françaises et de leur diversification, elles auront nécessairement activé plusieurs de leurs **options de rétablissement** avant d'entrer en résolution
  - Les banques françaises ont montré leur capacité pendant la crise et avec la loi de séparation à utiliser des **outils de séparation** des actifs
  - Pour des groupes très internationaux, l'exclusion de certaines **entités établies dans des pays tiers** où il n'existe pas de régime de résolution peut faire sens tant il sera difficile, en cas de résolution, d'envisager l'application des pouvoirs de résolution sur ces territoires
  - Le besoin de recapitalisation ne porterait pas sur la totalité des RWAs du groupe car les **petites filiales en difficulté** du groupe pourraient être liquidées
- Une perte massive qui déclenche une crise de confiance et **une fuite de la liquidité...mais la résolution n'est pas (encore) outillée...**

# 3.

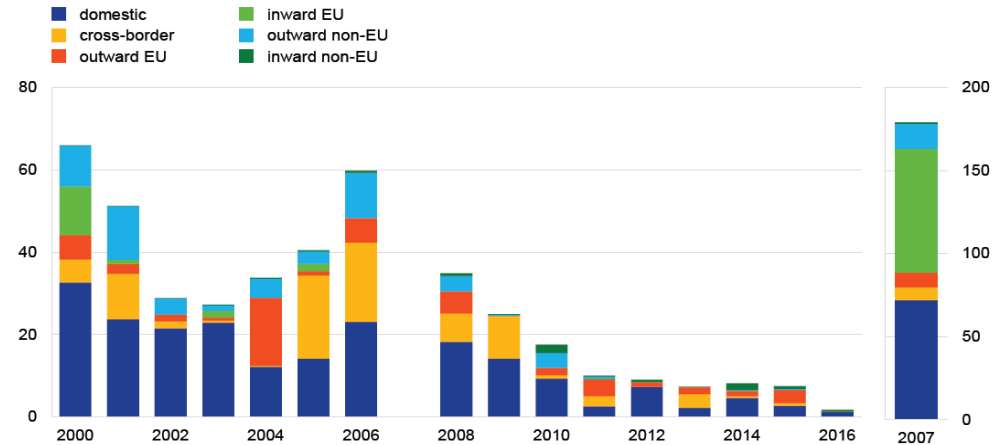
## Une fragmentation qui empêche de progresser dans l'Union bancaire (1/5)

La mise en place de l'Euro en 1999 et le développement du marché unique ont contribué à l'augmentation de l'activité de fusion-acquisition

➤ Depuis la crise financière de 2008, ces transactions ont diminué sensiblement

Bank M&As involving euro area banks – value of transactions

(EUR billions)



Sources: Dealogic and ECB calculations.

➤ La concentration des systèmes bancaires est très hétérogène

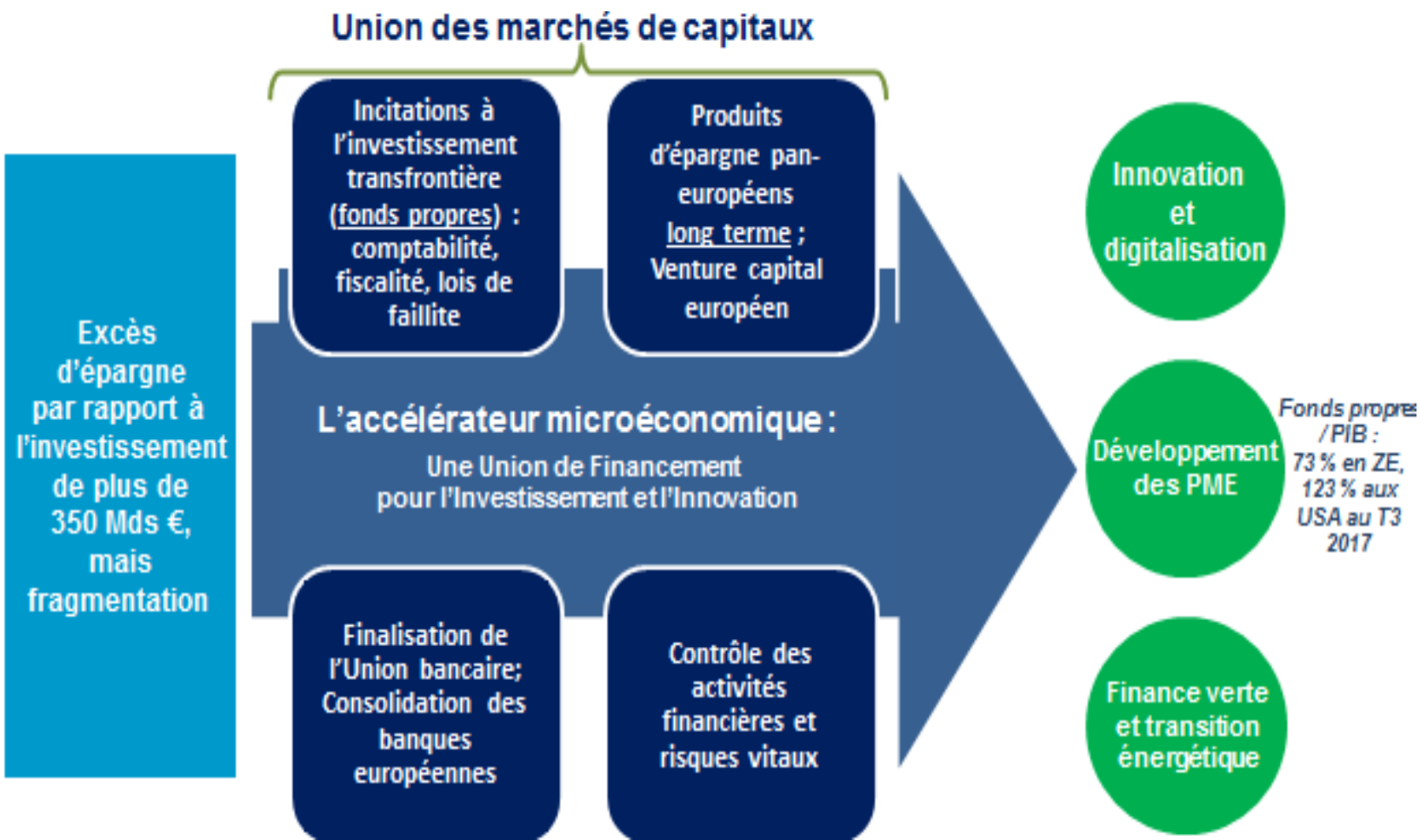
### Part de marché des 5 premières banques

Etats-Unis	40 %
Europe	20 %

3.

# Une fragmentation qui empêche de progresser dans l'Union bancaire (2/5)

Pour assurer la pérennité de l'Union européenne à moyen terme, il faut la rendre encore plus résiliente aux futures crises



## Une fragmentation qui empêche de progresser dans l'Union bancaire (3/5)

- Offrir davantage de possibilité d'investir et ouvrir l'accès à de nouvelles sources de financement
- Optimiser le partage du risque, ce qui conforterait la stabilité et l'efficacité de l'économie européenne
- Favoriser la diversification géographique
- Réaliser des économies d'échelle pour gagner en efficience et participer à la réduction des capacités excédentaires
- Améliorer la position des banques européennes dans la compétition internationale

## Une fragmentation qui empêche de progresser dans l'Union bancaire (4/5)

De nombreux obstacles à lever

- L'application de règles prudentielles (Pilier 2, MREL), à la fois au niveau individuel et au niveau consolidé, représente un obstacle potentiel avec **l'absence d'exemptions (waivers) transfrontières sur les exigences en capital**
- En ce qui concerne la liquidité, difficulté de rassembler les conditions nécessaires à l'octroi de waivers sur les exigences individuelles alors qu'une **gestion centralisée de la liquidité** tend pourtant à être plus sûre d'un point de vue prudentiel, car elle offre une meilleure capacité d'accès aux marchés financiers et permet d'allouer rapidement des fonds aux entités du groupe le nécessitant
- Les **coussins pour les groupes systémiques (G-SIB)** tendent à alourdir le coût des acquisitions d'autres entités par les G-SIB, compte tenu de la non reconnaissance de la Zone Euro comme une juridiction unique.

# Une fragmentation qui empêche de progresser dans l'Union bancaire (5/5)

## Il faut compléter le 2<sup>ème</sup> pilier : le Mécanisme de Résolution Unique

- La mise en place d'un filet de sécurité (« backstop ») apporté au Fonds de résolution unique est la clé et l'accord du 29 juin 2018 est une première étape cruciale, mais trois questions essentielles demeurent :
  - ✓ comment financer le filet de sécurité à un niveau suffisamment élevé pour être crédible ;
  - ✓ comment éviter de faire peser un risque trop important sur les banques saines ;
  - ✓ comment créer un processus décisionnel rapide pour faire face aux urgences
  
- La zone euro a également besoin d'un système de fourniture de liquidités aux banques financièrement solides après une résolution,

**Il est nécessaire de disposer d'un cadre cohérent des régimes en cas de liquidation**

Merci de votre attention

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)